

PASCALE MORMICHE

DONNER VIE AU ROYAUME

**GROSSESSES ET MATERNITÉS À LA COUR,
XVII^e-XVIII^e SIÈCLE**



CNRS EDITIONS

Donner vie au royaume

Grossesses et maternités à la cour de France
(XVII^e-XVIII^e siècles)

Pascale Mormiche

Donner vie au royaume

Grossesses et maternités à la cour de France
(XVII^e-XVIII^e siècles)

CNRS ÉDITIONS

15, rue Malebranche – 75005 Paris

Du même auteur

Devenir prince. L'école du pouvoir en France XVII^e-XVIII^e siècles, CNRS Éditions, 2009. Grand Prix de l'Académie des Arts et Belles Lettres de Versailles, 2010. Seconde édition révisée : Biblis, 2015.

Naissance et petite enfance à la cour de France, Moyen Âge-XIX^e siècle, en collaboration avec Stanis Perez, Villeneuve d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2016.

Le petit Louis XV. Enfance d'un prince, genèse d'un roi (1704-1725), Ceyzérieu, Champ Vallon, 2018.

© CNRS Éditions, Paris, 2022
pour la présente édition

ISBN : 978-2-271-14125-5

Introduction

2020 fut déclarée Année internationale des sages-femmes et du personnel infirmier par l'Organisation mondiale de la santé. Les métiers de l'accouchement et de la natalité furent pourtant peu mis en valeur. Dans ce contexte, il apparaissait judicieux d'observer celles et ceux qui ont suivi la grossesse et favorisé la naissance d'environ deux cents enfants de la monarchie française des XVII^e et XVIII^e siècles. Seuls quatre d'entre eux ont été rois de France, une vingtaine devinrent chefs de famille princière, une dizaine de filles furent mariées dans des familles royales et princières à l'étranger. Beaucoup sont morts avant l'âge adulte. Cet ordre d'idée révèle la dimension humaine et politique de cette étude. Politique car il rend compte de « l'aléatoire travail de procréation qui soutenait l'édifice des monarchies européennes¹ ».

La question de la maternité et de la fécondité se pose particulièrement dans les familles royales et princières françaises puisqu'il faut répondre à l'impératif de la loi salique : la primogéniture masculine mise en place à la suite des crises successorales de la fin du Moyen Âge².

Ainsi une question familiale somme toute assez fréquente dans le reste de la société, avoir ou non un héritier, peut générer chez les rois un problème dynastique majeur. Longtemps dissimulé en France sous un dénominateur fameux, le « miracle capétien³ » ne l'a été en réalité que par le renvoi des reines infertiles. La maternité chez les rois est nécessaire pour faire dynastie : Victor Hugo, lui-même, s'est interrogé au XIX^e siècle sur ce thème :

« Or, il n'est pas toujours facile de se procurer une dynastie. À la rigueur, le premier homme de génie ou même le premier homme de fortune venu suffit pour faire un roi. Vous avez dans le premier cas Bonaparte et dans le second Iturbide. Mais la première famille venue ne suffit pas pour faire une dynastie. Il y a nécessairement une certaine quantité d'ancienneté dans une race et la ride des siècles ne s'improvise pas⁴. »

1. Isabelle Poutrin, Marie-Karine Schaub (dir.), *Femmes et pouvoir politique. Les princesses d'Europe, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Bréal, 2007, p. 37.

2. La crise de 1314 avec les enfants de Philippe le Bel, celle de Louis X le Hutin en 1316, celle donnant le pouvoir aux Valois en 1328, Valois-Orléans puis aux Valois-Angoulême et surtout la crise dynastique des dernières années du XVI^e siècle.

3. Théorie qui s'appuie sur le fait que les rois Capétiens auraient toujours eu jusqu'en 1328 un fils pour hériter du pouvoir.

4. Victor Hugo, *Les Misérables*, Paris, Édition Nationale, Testard, 1891, t. IV, chap. II, p. 16.

Si, comme beaucoup d'auteurs, Hugo ne place pas la grossesse des reines et princesses au centre de ses préoccupations, il en fait cependant une question politique essentielle qui montre la dimension humaine du roi de France. Le destin familial détermine la puissance politique. Le pouvoir royal dévoile sa limite par le fait que le roi n'a aucun pouvoir sur la pérennité de sa dynastie. Renversons plutôt la question : combien de générations de femmes enfantant faut-il pour faire dynastie, pour donner vie au Royaume ?

La question des grossesses des reines s'inscrit dans le mouvement large de la matrimonialisation des relations sexuelles qui parcourt l'Occident depuis le tournant grégorien des XI^e-XII^e siècles⁵. Si « le mariage fait la reine⁶ », il n'en est pas moins vrai qu'elle n'est vraiment reconnue dans sa fonction qu'après avoir enfanté, ne pouvant plus alors être répudiée. Et c'est ce qui distingue la reine des autres femmes. Or Éliane Viennot, dans son ouvrage novateur sur Marguerite de Valois, évoquant des historiens des XIX^e et XX^e siècles, a souligné comment le nom complet des reines et princesses a disparu des arbres généalogiques :

« [...] qui se vident des génitrices, trahissant un curieux rêve d'engendrement des mâles par les mâles. [...] Même si la plupart des Français et des Françaises continuent à tout ignorer du processus qui a conduit à l'exclusion des femmes du pouvoir à la fin du Moyen Âge, il est clair que chacun et chacune sent bien aujourd'hui que cette exclusion n'a plus rien de naturel, et qu'elle a de profondes racines dans une histoire où notre pays pourrait bien n'avoir pas joué le plus beau rôle⁷. »

Sans vouloir approfondir ici la question de l'exclusion des femmes du pouvoir, il est utile pour comprendre l'exercice du pouvoir de reproduction des reines, de revenir aux fonctions essentielles que la cour ou les Maisons royales assurent autour de la souveraine, notamment en période d'enfantement.

L'étude des réseaux d'alliances, leur lien avec la politique et la dynastie est un champ récent. Des approches quantitatives portent sur l'ampleur des cours et hôtels princiers ainsi que sur les raisons de l'entrée en service d'hommes et de femmes⁸. Des travaux sont menés pour observer la taille des entourages princiers, l'étendue des réseaux dans certaines cours des XVII^e et XVIII^e siècles. Les effectifs se sont adaptés aux besoins administratifs, politiques, matériels, tout autant qu'aux motivations symboliques ou

5. Le pape Grégoire impose le mariage comme base de pratique normative aux relations sexuelles.

6. Fanny Cosandey, *La Reine de France. Symbole et pouvoir, XV^e-XVIII^e siècle*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque des histoires », 2000.

7. Éliane Viennot, *Marguerite de Valois. « La reine Margot »*, Perrin, Tempus, 2015, p. 467 et 533.

8. Alexandra Beauchamp (études réunies par), *Les entourages princiers à la fin du Moyen Âge. Une approche quantitative*, Madrid, Casa de Velázquez, 2013.

idéologiques, au principe de réalité du service ou à l'idéal de gouvernement. Toutefois ces études se sont majoritairement portées sur la fin du Moyen Âge, et il en manque encore pour l'époque moderne.

Les *Kinship studies*, études sur la parenté, qui furent nombreuses dans les moments de remise en cause de celle-ci, sous l'impulsion de David Schneider, Françoise Héritier ou Claude Lévi-Strauss, le sont moins désormais. Les liens de parenté donnent actuellement corps à des études sur la « rhétorique du sang ». Il semblerait qu'un véritable culte du sang se soit affirmé en Europe avec l'émergence des grands lignages aristocratiques ou princiers forgeant des stratégies conservatoires (contrôle des alliances, lutte contre les mésalliances, moindre dotation des cadets, utilisation des bâtards...), des pratiques de classification (prince royal, prince du sang, sang-mêlé) ainsi que des rapports de domination fondés sur la pureté ou l'impureté du sang⁹. Les pratiques d'alliance (unions entre cousins par exemple, unions renchainées, mécanisme d'échange entre lignées alternées) se seraient amplifiées à l'époque moderne¹⁰. Un mariage royal matérialise l'alliance diplomatique. La question du développement des dynasties, étudiée par Guido Braun, présente l'importance des mariages dynastiques négociés par le biais des ambassadeurs français lors des traités, notamment celui de Westphalie¹¹. L'interprétation symbolique de Denis Crouzet sur Vénus (Marguerite de Valois) qui place Mars (Henri de Navarre) sous sa domination planétaire et néanmoins maritale dans une politique de Concorde pour conjurer la violence des guerres de Religion, en est un bel exemple. Si le sang constitue un lien biologique entre parents et enfants, le lait qui nourrit le prince à la cour de France crée une nouvelle parenté avec sa nourrice. La résidence et le mariage créent une troisième forme de parenté de corésidence où les princes s'appellent *frère* ou *sœur* indépendamment de la biologie et du niveau de parenté réelle, fondée sur l'alliance matrimoniale et l'espérance de confiance diplomatique. La famille royale présente des formes multiples de parenté dont il faut définir les contours.

Il reste à ouvrir large les *Queenship studies* en introduisant la grossesse et la maternité comme des événements majeurs des dynasties royales. Ces femmes, reines ou princesses, sont des filles de souverains étrangers, exilées par contrainte matrimoniale. Soulignons la différence entre la cour et le reste de la population dans laquelle ce sont surtout les hommes qui se déplacent lors du mariage. Des fils de laboureurs vont au domaine voisin, de jeunes intellectuels épousent des filles d'intellectuels et s'intègrent à leur société, de jeunes

9. Andrew W. Lewis, *Le sang royal. La famille capétienne et l'État, France, X^e-XIV^e siècle*, Paris, Galimard, 1986. Raphaël Carrasco, Annie Molinié, Béatrice Perez (dir.), *La pureté de sang en Espagne. Du lignage à la « race »*, Paris, PUPS, 2011.

10. Gérard Delille, « Réflexions sur le "système" européen de la parenté et de l'alliance (note critique) », *Annales. HSS*, 2001/2 (56^e année), p. 369-380.

11. Le projet le plus sérieux concernait l'Infante d'Espagne et Louis XIV, le traité de Münster n'a pas réglé le conflit franco-espagnol.

professionnels comme les apothicaires, médecins, conseillers épousent les filles des détenteurs d'offices, mettant ainsi une option sur l'office. Dans ce cas, c'est l'échange de techniques et d'informations qui fait l'objet du contrat vers la famille maternelle. La mobilité des hommes lors du mariage est considérée comme une source d'enrichissement matériel et de force de travail mais aussi comme source de transfert de savoirs.

À la cour de France, la princesse doit en théorie laisser derrière elle sa culture et ses pratiques. Au-delà de la naturalisation réussie de certaines reines ou des invectives contre « l'Autrichienne », plutôt que de rechercher les ingérences des reines dans le champ politique, le colloque *Moving Elites* et Dorothea Nolde ont posé la question des épousées comme des médiatrices favorisant les transferts culturels entre les cours¹².

Une naissance à la cour de France est un événement européen familial qui agite une parenté, une dynastie et modifie la diplomatie¹³. L'époque et la société des princes ignorent les nations. La circulation de ces jeunes filles entre les cours européennes s'accompagne de la circulation des courriers et des cadeaux mais aussi des imaginaires, des croyances, des inquiétudes¹⁴. Peut-on imaginer une princesse qui continuerait à se comporter en représentante de sa famille, à suivre les intérêts politiques des Maisons princières qu'elle représente, avec le personnel de sa Maison parvenu à passer les frontières et à demeurer à la cour (vision masculine)¹⁵? Peut-on imaginer qu'elle ne le fasse pas, alors que la parenté construit un réseau de relations familiales entre les royaumes, des relations qui restent actives entre les membres de la famille, une solidarité lointaine qui forme la réalité si difficilement discernable

12. Dorothea Nolde, « Princesses voyageuses au XVII^e siècle. Médiatrices politiques et passeuses culturelles », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 28, 2008, p. 59-76.

13. Thomas Kaiser, « Maternité et nationalité : Marie-Antoinette », dans I. Poutrin et M.-K. Schaub, *Femmes et pouvoir politique, op. cit.*, p. 201-213. Thomas Nicklas « "Unir de cœur et d'intérêt". La Bavière, la Savoie, la France et le choix des princesses au XVII^e siècle », *Dix-septième siècle*, 2/2009 (n° 243), p. 257-266.

14. Fanny Cosandey, « Les femmes en monarchie : épouses ou héritières ? », dans Luc Capdevila *et al.* (dir.), *Le genre face aux mutations : Masculin et féminin, du Moyen Âge à nos jours*, Rennes, PUR, 2003. Christiane Coester, « Passages de frontières. Le voyage de la jeune mariée dans la haute noblesse des temps modernes (XV^e-XVIII^e siècle) », *Genre & Histoire* [en ligne], 9, Automne 2011.

15. Joseph ne disait-il pas à sa petite sœur Marie-Antoinette : « De quoi vous mêlez-vous, ma chère sœur, de déplacer des ministres, d'en faire envoyer un autre sur ses terres, de faire donner tel département à celui-ci ou à celui-là, de faire gagner un procès à l'un, de créer une nouvelle charge dispendieuse à votre cour, enfin de parler d'affaires, de vous servir même de termes très peu convenables à votre Situation? Vous êtes-vous demandé une fois, par quel droit vous vous mêlez des affaires du gouvernement et de la monarchie française? Quelles études avez-vous faites? Quelles connaissances avez-vous acquises, pour oser imaginer que votre avis ou opinion doit être bonne à quelque chose, surtout dans des affaires, qui exigent des connaissances aussi étendues? Vous, aimable jeune personne, qui ne pensez qu'à la frivolité, qu'à votre toilette, qu'à vos amusements toute la journée, et qui ne lisez pas, ni entendez parler raison un quart d'heure par mois, et ne réfléchissez, ni ne méditez, j'en suis sûr, jamais, ni combinez les conséquences des choses que vous faites ou que vous dites? » (Juillet 1775), dans Alfred Ritter von Arneth (éd.), *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II : ihr Briefwechsel*, Leipzig, K. Köhler, 1866, p. 1-20.

du pouvoir féminin au-delà des frontières, conduisant la politique par d'autres moyens (vision féminine) ?

Lorsque, à la suite d'une union matrimoniale, survient l'espoir d'un héritier, se pose alors la question de la naturalité des pratiques et des soins liés à la grossesse et à la naissance. Les contacts familiaux et les itinérances des princesses ouvrent une nouvelle dimension politique. Ainsi dans le for intérieur, se poursuivent et s'échangent des pratiques culturelles, corporelles, touchant la grossesse. Quelle latitude est laissée en réalité à ces femmes dans la gestion quotidienne de leur corps, la pratique intime de certains gestes de toilette, de médecine, voire de gésine ? Lorsque le spécialiste du corps du roi, Stanis Perez, a étendu sa problématique au corps des reines, il a cependant privilégié une lecture symbolique¹⁶. La santé spécifique des femmes qui est d'ailleurs rarement étudiée ne sera abordée ici que de manière périphérique.

Au-delà de l'alliance diplomatique rendue possible par l'échange physique, au-delà du corps politique ou non de la reine, au-delà du rôle de l'épouse aux côtés du souverain, la spécificité de la maternité et de la grossesse est un objet d'attention de premier ordre à la cour et dans les rapports rédigés par les ambassadeurs. Les rumeurs de grossesses et fausses-couches épaississent les correspondances. Pourtant elles ont été occultées voire censurées par les historiens. Les grossesses des reines sont remises dans un coin des biographies, comme un moment extérieur, un fait n'ayant de conséquence que pour la reine, sans analyser les enjeux politiques, le personnel choisi, les adaptations d'étiquette ni les questions médicales. Que pèsent au regard d'une Histoire masculine, le départ sans retour d'une princesse, un accouchement difficile ou la mort d'un enfant face à la résolution de la combinaison conflictuelle des Couronnes sans passer par la guerre ? Et pourtant, il va bien falloir réaliser que ces actes ont changé la face du monde, écrire l'histoire d'une autre façon « à parts égales » selon la dénomination de Romain Bertrand. Cette question fondamentale liant la grossesse au politique reste peu traitée¹⁷. L'Histoire qui déplace le regard sur les femmes et les enfants permet d'éclairer ces répercussions.

Récemment, des historiennes se sont intéressées au corps de la reine liant la société du spectacle aux naissances princières. L'accent a été mis sur le rapport des reines au pouvoir et sur les grandes cérémonies de présentation qui mettent en scène le corps de la reine. Divers travaux sont parus sur la reine dans la cour médiévale¹⁸ tandis que Scarlett Beauvalet et Isabelle Poutrin se

16. Stanis Perez, *Le corps de la reine*, Paris, Perrin, 2019.

17. Anne Cova trace un bilan comparatif de la maternité dans les États providence : « Où en est l'histoire de la maternité ? », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, 21, 2005 [en ligne]. Catherine Fouquet, Yvonne Knibielher, *Histoires des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Montalba, 1977. Élisabeth Badinter, *Le pouvoir au féminin. Marie-Thérèse d'Autriche, l'impératrice reine*, Paris, Flammarion, 2016, p. 15.

18. Murielle Gaude-Ferragu, *La reine au Moyen Âge. Le pouvoir au féminin, XIV^e-XV^e siècle*, Paris, Tallandier, 2014. Murielle Gaude-Ferragu, Bruno Laurioux et Jacques Paviot (dir.),

sont penchées sur les XVII^e et XVIII^e siècles. La pratique du cérémonial étudiée notamment à travers les grandes cérémonies publiques (les mariages, les entrées, les baptêmes et les funérailles) théâtralisait efficacement le pouvoir du souverain. Ces études rejoignent les questions traitées par la recherche pionnière anglo-saxonne sur le pouvoir informel et religieux, le patronage des reines, les réseaux à la cour et des liens dynastiques en Europe¹⁹. Elles débouchent sur des questions de genre qui ne seront pas évoquées ici. Elles sont au service d'une communication politique qui a pris son essor dans les cours princières. Des recherches récentes en Espagne sur les naissances à la cour rejoignent les problématiques françaises²⁰.

Or, la naissance d'enfants princiers reste un élément fondamental de la stratégie dynastique assurant la transmission de l'héritage familial (composé de biens, de titres et de privilèges) et le maintien des alliances diplomatiques grâce à la routine des mariages. C'est un principe de base dans la société des princes et de l'aristocratie européenne. Finalement, au-delà de la société des princes de Lucien Bély, des travaux sur les étrangers de Jean-François Dubost²¹, peu de travaux ont évoqué cette interpénétrabilité des cours par un élément essentiel, la naissance : des études ont porté sur l'échange de la princesse Élisabeth de Valois à la cour d'Espagne et la transformation du corps de jeune fille en corps de reine dans le but unique de procréation, 1 750 lettres rédigées entre 1560 et 1630 par une cinquantaine de princesses catholiques et protestantes témoignant intimement sur l'enfantement qui demeure pour elles un devoir, sur la stérilité ou sur l'attente d'une conception toujours vécues douloureusement²².

Du côté du château de Versailles, le travail sur les femmes a été abordé par Pierre de Nolhac plutôt comme un catalogue de portraits²³. Les femmes sont

La Cour du Prince. Cour de France, cours d'Europe, XII^e-XV^e siècle, Paris, Champion, «Études d'histoire médiévale», 13, 2011. Kathleen Wilson-Chevalier et Éliane Viennot (dir.), *Royaume de Féminie. Pouvoirs, contraintes, espaces de liberté des femmes, de la Renaissance à la Fronde*, Paris, Champion, 1999.

19. John Rogister, «Queen Marie Leszczyńska and Faction at the French Court, 1725-1768», dans Clarissa Campbell Orr, *Queenship in Europe 1660-1815, The Role of the Consort*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004. Pascale Mormiche et Stanis Perez, *Naissance et petite enfance à la cour*, Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2016.

20. María Cruz de Carlos Varona, *Nacer en palacio. El ritual del nacimiento en la corte hispana de la Edad Moderna, 1570-1644*, Madrid, CEEH, 2018.

21. Nicole Reinhardt, «Les relations internationales à travers les femmes aux temps de Louis XIV. "L'amitié qu'elle a pour moi, fait qu'elle m'écoute et son mari aussi"», *Revue d'histoire diplomatique*, 2003, p. 193-230.

22. Édouard Sylvène, *Le Corps d'une reine. Histoire singulière d'Élisabeth de Valois*, Rennes, PUR, 2009. Eugénie Pascal, «L'attente de l'héritier. Désir d'enfant, grossesse et délivrance dans les lettres de princesses (1560-1630)», dans Cathy McClive et Nicole Pellegrin (dir.), *Femmes en fleurs. Femmes en corps. Sang, Santé, Sexualités, du Moyen Âge aux Lumières*, Saint-Étienne, Publications de l'université de Saint-Étienne, coll. «L'école du genre», série «nouvelles recherches», n° 4, juin 2010.

23. Pierre de Nolhac, *Les femmes de Versailles*, Paris, Goupil, 1908 ; Jérémie Benoît, *Les dames de Trianon*, Paris/Versailles, Berg international/Château de Versailles, 2012 et Alexandre Maral, *Femmes de Versailles*, Paris/Versailles, Perrin/Château de Versailles, 2016.

associées à la galanterie, à l'agrément d'une cour, les reines y côtoient les « favorites » pour ne pas dire les courtisanes, avec un reste de regard non dénué de morale et sans interrogation épistémologique sur la notion de *favori* au féminin. Mathieu da Vinha a orienté son approche sur des services domestiques en y incluant certains personnels féminins²⁴. Deux expositions au château de Versailles cependant ont modifié l'image des femmes : l'exposition sur Mme de Maintenon à l'été 2019 l'a replacée dans un riche parcours de vie où ses différents emplois sont étudiés sans la considérer uniquement dans l'optique de son mariage avec Louis XIV. En même temps, les conservatrices de l'exposition sur Marie Leszczyńska ont affirmé d'emblée la longue durée des quarante-deux ans passés en ces lieux de façon à modifier l'image de la reine en montrant son ouverture culturelle, ses talents et son inscription dans la modernité de ce XVIII^e siècle²⁵.

On le voit, la problématique de l'étude des femmes, de leur corps, du rapport au pouvoir, a diversement évolué depuis une cinquantaine d'années. Mais les aspects du caractère exceptionnel d'une naissance à la cour, incluant l'organisation pratique et concrète de la grossesse, le personnel affecté à son suivi, sont peu connus. Cet ouvrage se propose d'appréhender ce phénomène par le biais d'une approche portant uniquement sur la grossesse et la naissance.

Il n'est pas question ici de cerner le concept de cour, cette interrogation immense et encore irrésolue qui définirait ce terrain où se révèlent des mécanismes politiques, sociaux et culturels spécifiques : « C'est un champ d'interactions d'hommes, d'objets et de discours, une idéalité sans cesse confrontée à l'interrogation sur sa perpétuation et son risque de déshérence²⁶ ». L'échelle de cette étude serait plutôt celle des Maisons princières et royales. Seront posés ici quelques jalons qui montrent que les Maisons sont, dans le domaine de la naissance, un microcosme observable et sans doute un laboratoire de pratiques périnatales et sociales. Pour ce faire, la notion de Maison doit être travaillée. Ici, il s'agit de la structure sociale formée par le personnel domestique qui assure le fonctionnement quotidien du service du roi, de la reine ou des Enfants, disposant d'emplois et de charges, nommé à vie dans une communauté de résidence²⁷. Les premiers textes de la Maison de la reine dateraient de Charles le Bel vers 1322. La nomination dans une Maison détermine des formes de pouvoir et indique la place occupée à la cour par son détenteur

24. Mathieu da Vinha, *Au service du roi. Dans les coulisses de Versailles*, Paris, Tallandier, 2015.

25. « Le goût de Marie Leszczyńska », exposition, été 2019, Gwenola Firmin et Marie-Laure de Rochebrune, conservateurs en chef au musée national des châteaux de Versailles et de Trianon.

26. Denis Crouzet (préface), dans Antoine Roulet, Olivier Spina et Nathalie Sczech (dir.), *Trouver sa place. Individus et Communautés dans l'Europe moderne*, Madrid, Casa de Velasquez, 2011, p. XI.

27. Élie Haddad, « Qu'est-ce qu'une "maison" ? De Lévi-Strauss aux recherches anthropologiques et historiques récentes », *L'Homme*, 2014/4, n° 212, p. 109-138. On ne s'intéressera pas aux deux autres organismes de la Maison de la reine, la Maison administrative ni la Maison ecclésiastique.

ou détentrice. La Maison se trouve à la jonction entre un système de pouvoir et des mécanismes de la parenté qui règlent la transmission du pouvoir.

L'étude des Maisons appelle forcément celle des réseaux, le temps long de l'intégration des familles, et celle de la faveur, le temps court de l'accès au pouvoir tout en envisageant l'espace large de la redistribution des emplois. Les réseaux s'entendent comme l'ensemble de liens plus ou moins structurés entre des individus, noués sur la base de critères variables – liens familiaux, identité religieuse, affinités politiques, critères socioculturels, pratiques professionnelles, etc. Les *networks* ont surtout été étudiés en sociologie (S. Wasserman, J. Faust). Daniel Dessert et Emmanuel Le Roy Ladurie ont été les pionniers qui ont fait naître cette question à la cour au cours des années 1980²⁸. Les réseaux envisagés dans le cadre de l'histoire des cours ont un sens plus large qui interroge leur création, leur évolution, leur organisation et surtout l'instrumentalisation des réseaux mis en place par les femmes, tant reines et princesses que femmes des Maisons princières. Jean Duma puis Dominique Picco les envisagent dans leur acceptation de lien social, de relations entre les individus, englobant les différentes parentés, les clans et clientèles, les liens d'amitié et de sociabilité, jusqu'aux groupes de pression en passant par les différentes formes d'engagement et d'action politique²⁹.

Une naissance à la cour a pour conséquence immédiate la création d'emplois majoritairement féminins et parfois la constitution d'une Maison, liant l'Enfant à une génération de nobles. Si la structure de la Maison des reines commence à être connue comme les études sur le patronage et sur les femmes avant tout de la haute noblesse et de la famille royale, la Maison des Enfants de France est encore peu travaillée, aussi peu que la dynamique sociale d'une Maison à l'autre sur le plan synchronique et diachronique³⁰.

Envisagée de l'extérieur, la Maison est un lieu à investir pour qui souhaite assurer le succès de sa famille à la cour, afin de passer de l'ordinaire d'une Maison à un destin extraordinaire de favori. La Maison est-elle un isolat, un concentré, un espace emboîté dans la cour ? Le service dans les Maisons et la culture qui lui est propre, les activités professionnelles et/ou politiques des parents déterminent l'insertion sociale de la détentrice d'un emploi domestique³¹. C'est l'usage judicieux des réseaux à la cour qu'une femme fait par le

28. Emmanuel Le Roy Ladurie (avec la collaboration de Jean-François Fitou), *Saint-Simon ou le système de la cour*, Paris, Fayard, 1997.

29. Dominique Picco, « "Réseaux de femmes, femmes en réseaux" : Avant-propos », *Genre & Histoire* [en ligne], 12-13, Printemps-Automne 2013. Jean Duma, *Histoires de nobles et de bourgeois : Individus, groupes, réseaux en France. XVI^e-XVIII^e siècles*, Paris, Presses universitaires de Paris Nanterre, 2016.

30. Caroline zum Kolk, « The household of the Queen of France in the Sixteenth Century », *The Court Historian*, 2009, vol. 14, n° 1. Une base de données relative aux membres des Maisons des reines du XVI^e siècle a été mise en ligne sur le site Cour de France.fr : <http://cour-de-france.fr/article/131.html>.

31. Jean-Marie Apostolidès a pointé la qualité hybride de l'homme de Cour : « La cour constitue donc une sorte de creuset où viennent se fondre les différences qui pourraient désunir l'ensemble des courtisans. L'alchimie royale y engendre un composé nouveau, l'homme de cour, type idéal dessiné à

mariage, les emplois, la fabrication de sa fortune et le placement de ses enfants qui est déterminant pour l'ascension sociale de sa famille.

La Maison structurée autour de la figure de jeunes princes, la « petite cour » permet d'observer les mécanismes d'intégration et de mobilité sociales dans cette forme d'organisation particulière et réglée par le jeu de la faveur mais surtout par la valorisation de connaissances professionnelles liées à la petite enfance³². Les Maisons structurent les emplois à la cour et déterminent des appartenances et des fidélités³³. De quelles ressources les actrices des Maisons disposent-elles pour agir : ressources liées à la transmission, ressources liées à la maîtrise des biens matériels et économiques, ressources liées à la maîtrise d'une information ou d'un savoir ? Par conséquent, quelles sont les conditions d'existence des réseaux féminins au sein des Maisons ? Sont-ils exclusivement composés de femmes par nature, par nécessité ou par volonté manifeste d'exclure les hommes ? Ces réseaux sont-ils d'ailleurs exclusivement féminins, ce qui s'approcherait d'une analyse genrée ou s'appuient-ils sur des individus en fonction des besoins de la famille princière qu'ils servent, ce qui s'approcherait d'une analyse sociologique liée à la conjoncture démographique ? L'appartenance d'une femme aux élites nobles et de service n'entraîne-t-elle pas nécessairement son insertion dans un réseau curial ? Quels savoirs ces femmes des Maisons mobilisent-elles pour servir ? Celle des Enfants, par ses spécificités, contribue-t-elle à la construction de la professionnalisation de certaines fonctions qui s'émanciperaient ainsi du « clientélisme » ou du régime de faveurs ? Tout cela reste à préciser. Pour contribuer à ces champs de recherche, observer la petite enfance princière offre un beau point de vue sur ce secteur privilégié de l'investissement féminin.

Des liens personnels plus ou moins profonds ont pu naître à la faveur d'une enfance : amitiés, alliances ou parentés spirituelles. Comment analyser les témoignages, les représentations que les femmes ont de leur participation à ces réseaux, leur degré d'engagement aux plus hautes responsabilités (nourrice, sage-femme, gouvernante, etc.) et les conséquences que ces emplois ont eues sur leur vie personnelle, leur parcours familial ? Par conséquent, quels témoignages ces femmes laissent-elles ? Lettres, mémoire professionnel, Mémoires, portrait, monument funéraire, comme marque d'une perception féministe de cet engagement si près du pouvoir ? L'interrogation sur les émotions, déjà évoquée par Élisabeth Badinter dans *L'Amour maternel*, au sujet de

travers les multiples traités d'éducation et de politesse mondaine. » J.-M. Apostolidès, *Le roi-machine. Spectacle et politique au temps de Louis XIV*, Paris, Minuit, 1981, p. 51.

32. Marie-Ange Boitel-Souriac, « Grandir à la cour dont le prince est un enfant, la petite cour des Enfants de France au XVI^e siècle, ou l'école des normes et codes de la société curiale », dans A. Rouillet, O. Spina et N. Sczech (dir.), *Trouver sa place, op. cit.*, p. 35-48.

33. « La Maison de l'empereur au service du faste » dans Bénédicte Rolland-Villemot, Marc Desti (dir.), *À la table d'Eugénie. Le service de la Bouche dans les palais impériaux*, Paris, RMN, 2009.

la relation mère-enfant, commence à être abordée dans la relation de couple. Elle doit être étudiée dans les familles princières.

Un autre chantier peut s'ouvrir, celui de la grossesse et de la naissance physique et médicale. Du côté des professionnelles de la natalité en général, la question a été renouvelée considérablement depuis une cinquantaine d'années. L'ouvrage *Sorcières, sages-femmes & infirmières*, un pamphlet écrit en 1973 par les américaines Barbara Ehrenreich et Deirdre English, a connu un succès incroyable dans les groupes de parole féministes et la presse de contre-culture au point qu'en 2010, les autrices ressentirent l'envie de le publier de nouveau, agrémenté d'une préface qui éclaire et contextualise son écriture³⁴. Elles préconisent une relecture de l'histoire et du pouvoir sur le corps des femmes expliquant l'interdiction de la pratique féminine de l'obstétrique qu'elles datent du XIX^e siècle. Dans les années 1980, les travaux de Jacques Gélis, Mireille Laget et Marie-France Morel renouvellent l'approche des aspects concrets de la démographie, de la natalité et néonatalité dans la société de l'Ancien Régime, en se démarquant de l'analyse quantitative souvent pratiquée alors³⁵. Les conclusions apportées en son temps par Sylvie Laurent sur la naissance au Moyen Âge, à partir de documents iconographiques, en font reculer l'étude bien avant l'époque moderne³⁶. Adrian Wilson qui travaille sur les naissances de l'Angleterre moderne a mis l'accent sur les « rituels de naissance » comme l'établissement d'une norme routinière³⁷.

Les acquis de ces auteurs encouragent à poursuivre la recherche dans d'autres milieux sociaux que les milieux populaires, creusant l'idée d'une dépossession de la médecine dite *scientifique* par les femmes disposant d'un savoir empirique et ancestral, une contre-culture à éradiquer. Pierre Darmon posait la question de la procréation à l'âge baroque en suivant l'idée de cette médicalisation même de la sexualité³⁸. Jean-Louis Flandrin s'est interrogé sur l'histoire de la famille, de la sexualité et de l'alimentation au travers des usages, des traditions et des émotions³⁹. En 2011, Nathalie Sage-Pranchère montre

34. Barbara Ehrenreich et Deirdre English, *Sorcières, sages-femmes & infirmières. Une histoire des femmes et de la médecine*, trad. L. Lame, Paris, Cambourakis, coll. « Sorcières », 2014.

35. Jacques Gélis, « Sages-femmes et accoucheurs : l'obstétrique populaire aux XVII^e et XVIII^e siècles », *Annales E.S.C.*, vol. 32, n° 5, 1977, p. 927-957. Id., *La sage-femme ou le médecin. Une nouvelle conception de la vie*, Paris, Fayard, 1988. Scarlett Beauvalet-Boutouyrie, Jacques Renard, « Des sages-femmes qui sauvent les mères ? », *Histoire, économie et société*, 1994, 13^e année, n° 2, p. 269-290.

36. Sylvie Laurent, *Naître au Moyen Âge, De la conception à la naissance : la grossesse et l'accouchement (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, Le Léopard d'or, 1989.

37. Adrian Wilson, *The making of man-midwifery : childbirth in England, 1660-1770*, Londres, UCL Press, 1995, p. 185-195.

38. Pierre Darmon, *Le mythe de la procréation à l'âge baroque*, Paris, Seuil, 1981.

39. Jean-Louis Flandrin, *Familles, parenté, maison, sexualité dans l'ancienne société*, Paris, Hachette, 1976 et Id., *Un temps pour embrasser. Aux origines de la morale sexuelle occidentale (VI^e-XI^e siècles)*, Paris, Seuil, coll. « L'Univers historique », 1083. Odile Redon, Line Sallman, Sylvie Steinberg (dir.), *Le désir et le goût. Une autre histoire (XIII^e-XVIII^e siècles)*, Saint-Denis, Presses Universitaires de Vincennes, coll. « Temps et Espaces », 2005.

l'émergence d'un corps professionnel, celui des sages-femmes comme une implication du pouvoir entre le XVIII^e et le XIX^e siècle. Elles s'imposent comme des agents de la médicalisation aussi efficaces qu'incontournables perpétuant une pluralité médicale et non univoque des médecins masculins autour du corps des femmes⁴⁰. Adeline Gargam affirme en 2012 que le combat continue⁴¹. La question de l'accouchement a été également envisagée d'après des aspects iconographique, anthropologique et sociologique, à travers les croyances, les pratiques, le vécu et la souffrance dans l'Europe moderne⁴².

Il convient d'entamer cette quête en investissant le milieu princier. Le contexte de chaque naissance dépend de la position dynastique de l'enfant et détermine son rang. Saintot, Grand Maître des cérémonies, définit la famille royale par le rapport au sang :

« Je distingue toutes les personnes du sang royal en trois Ordres. Le premier enferme les fils et les filles, les petits-fils et petites-filles d'un roi régnant, c'est ce que j'appelle famille du roi. Le second comprend les fils et filles, petits-fils et petites-filles d'un roi défunt, c'est ce que j'appelle famille royale. Le troisième est composé généralement de tous les autres princes et princesses du sang, c'est ce que j'appelle famille des princes du sang. Une seule maxime règle le pas entre ces trois Ordres, c'est la proximité du sang. Ainsi toutes les personnes de premier Ordre ont absolument la préséance sur toutes les personnes du second et du troisième, mais dans chacun de ces Ordres, trois maximes règlent le pas. De prince à prince, c'est la proximité de la couronne. De prince à princesse, c'est le droit à la couronne. De princesse à princesse, c'est la proximité du sang. Suivant la première de ces trois maximes, les fils aînés d'un dauphin avaient le pas sur les fils du roi, mais les filles du dauphin suivant la seconde maxime le devaient aux fils du roi et même aux filles du roi suivant la troisième⁴³. »

La question n'est en aucun cas de limiter la reine à sa fonction reproductrice mais d'interroger de quelle façon se révèle, s'exprime matériellement l'ordre politique de la grossesse d'une reine ou d'une princesse à la cour. Quel est le cérémonial lié à la grossesse royale ou princière ? Quel espace spatiotemporel

40. Nathalie Sage Pranchère, *L'école des sages-femmes. Naissance d'un corps professionnel (1786-1917)*, Tours, Presses universitaires François Rabelais, coll. « Perspectives historiques », 2017.

41. Adeline Gargam, « L'obstétrique au XVIII^e siècle : un territoire de femmes convoité par les hommes », dans *Femmes et Sciences*, Paris, éd. Association Femmes et Sciences, 2012, p. 73-90.

42. Emmanuelle Berthiaud, « Grossesse désirée, grossesse imposée : le vécu de la grossesse aux XVIII^e-XIX^e siècles en France dans les écrits féminins privés », *Histoire, économie & société* 4/2009 (28^e année), p. 35-49. Nahema Hanafi, « Le fruit de nos entrailles : la maternité dans les écrits des nobles toulousaines du siècle des Lumières », *Annales du Midi*, 2010, t. 122, n^o 269, p. 47-74. Monica Ferrari, *I bambini di una volta, Problemi di metodo. Studi per Egle Becchi*, Milan, Franco Angeli, coll. « Storia », 2006.

43. Archives Nationales K 1712. (Désormais Arch. Nat.)

occupent une grossesse et une naissance à la cour? Comment se déroule la préparation matérielle des couches princières, la prise en charge obstétricale et la mise en fonctionnement du protocole? Ainsi, comme pour tout événement curial, la grossesse et la naissance sont entourées de cérémonies qui peuvent être définies comme : « un ensemble articulé d'éléments rituels qui fixent au plus près, par les objets, les gestes et les paroles, la place qui revient à chacun dans la hiérarchie des pouvoirs⁴⁴ ». La naissance princière est une affaire publique qui se déroule à la cour, mettant en jeu les liens dans la famille paternelle principalement. Elle a des conséquences politiques sur le couple mais également sur la famille princière, sur le royaume jusqu'aux cours étrangères. Naître destine l'enfant à être un chrétien comme ses sujets de France et mobilise les autorités ecclésiastiques curiales.

Ces événements familiaux constituent autant d'actes publics, officiels pour la monarchie. Ils s'organisent autour du corps maternel de la reine qui prend assurément une dimension politique en raison de sa puissance procréative. Le corps de la reine, l'acte de naissance et les rituels de maternité oscillent en permanence entre intime et public. De ce fait, les naissances princières s'avèrent très contrôlées, représentées et formatées. Comment les reines vivent-elles entre ces deux aspects les actes essentiels de leur vie de femme? Quelles stratégies développent-elles, en accord ou non avec leur mari et leur Maison pour accepter, pour contrôler, pour s'accommoder de cette contrainte de la représentation permanente dans les moments laborieux? Nous essayerons de déterminer la mise en place de l'« étiquette obstétricale ».

Au-delà de l'enjeu politique de la naissance d'un héritier, au-delà de la dépossession des savoirs des femmes, les matrones, au bénéfice des hommes qui s'approprient leurs connaissances, la problématique peut largement être élargie à l'attente et à l'accompagnement social de la grossesse. C'est autour de la recherche d'un protocole curial pour une période allant de la naissance de Louis XIII jusqu'à celle des enfants de Louis XVI, soit des années 1601 à 1789, que s'articule cet ouvrage. Après les funérailles à la cour étudiées dans les années 2010-2015 autour de la mort de Louis XIV en 1715 au Centre de recherche du château de Versailles, il est intéressant d'éclairer un protocole resté encore dans l'ombre, celui de l'entrée des princes et princesses dans la vie.

Pour ce faire, les sources utilisées sont celles des mémorialistes masculins dans un processus d'écriture qui envisage les grossesses et naissances comme un épiphénomène à la cour. Le système d'information promu par la monarchie par le biais de la *Gazette* et du *Mercure* à destination du public des sujets et des

44. Michèle Fogel, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989, p. 18.

cours étrangères peut être aisément complété et comparé aux correspondances suivies, les rapports d'ambassadeurs et d'observateurs. Pour traiter ce sujet, il faut aussi pénétrer les entrailles de la machinerie administrative des institutions curiales, les textes internes au système comme les écrits des différents services, ceux du grand maître, du Premier gentilhomme de la Chambre, des Menus (et non celui des Plaisirs), de la Maison du roi et des Enfants de France⁴⁵. Ces textes sont publiés en fonction de l'effet attendu ou souhaité : l'imprimé, contrôlé, autorisé, peut être diffusé de manière ponctuelle, réduite ou large. Le manuscrit, simple livre de compte ou notes prises au jour le jour, mémento, livre de la gouvernante ou encore le rigoureux travail de listes d'achat ou de recollement permettant le fonctionnement quotidien de la cour, restent souvent en usage dans la Maison, quitte à être transmis à la génération suivante. De surcroît, le monarque se réfère par fidélité aux lois et codes de ses prédécesseurs. L'interrogation des antécédents est une grande permanence de la Couronne. Les archives royales qui les ont recopiés livrent des codes oubliés à la génération suivante, au grand plaisir des historiens. L'interrogation des antécédents entraîne à l'évidence des interprétations qui sont les seules adaptations possibles. Mais la reconstitution de la vie quotidienne s'avère difficile entre norme et réalité, entre instructions et applications.

Les sources secondaires sont constituées de rares lettres échangées par le personnel ainsi que de quelques journaux ou ouvrages du for privé. Les correspondances qui se croisent au cœur de l'Europe entre les mères et leurs filles, entre les sœurs vivant dans différentes cours sont autrement plus riches et constituent un nouveau corpus à interroger. Elles renversent l'asymétrie causée par l'abondance de sources professionnelles. Certains pères ou frères échangent également sur ce point. Étant au plus près de l'événement, la grossesse ou l'accouchement, avec les limites du témoignage, ces lettres, de plus en plus nombreuses à être publiées, forment un entrelacs de nouvelles et de pratiques qui circulent en Europe.

L'idée que l'on puisse restituer une réalité historique à partir de textes incomplets constitués de perceptions et de représentations peut paraître illusoire mais donne cependant un nouvel éclairage sur la vie en état de grossesse des reines et princesses à la cour de France. On suivra dans ce livre les neuf mois de gestation, plus quelques mois après l'accouchement, soit presque une année dans une vie de princesse.

45. Arch. Nat. O¹ 3261-3264.

<i>Au service du roi</i>	401
<i>Se marier, faire fortune</i>	404
<i>Les nourrices retraitées</i>	410
Apparition de la « maladie du lait épanché ».....	413
Chapitre 7. Les premiers mois du prince	421
Ondolement et viabilité de l'enfant.....	421
<i>Entre la mortinatalité et une mort précoce : une réalité indistincte...</i>	424
<i>« Deuil des maillots » et funérailles</i>	424
La brève vie de certains nouveau-nés à la cour de France.....	426
Enfants handicapés ou difformes	431
<i>Le duc d'Orléans (1607-1611)</i>	432
Les relations entre la mère et l'enfant dans la chambre du prince	437
Les premiers soins de la pédiatrie naissante à la cour	439
<i>Le maillot</i>	440
<i>La cour lieu d'innovation pédiatrique ?</i>	443
Les premières cérémonies de cour pour le nouveau-né.....	446
<i>Prévoir le baptême</i>	446
<i>Être associé à une confrérie</i>	448
<i>Langes bénits par le pape pour les fils aînés</i>	449
Conclusion	455
Sources et bibliographie.....	465
Index.....	491

Composition : Le vent se lève...